



**ACADÉMIE  
DE NANCY-METZ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de Meurthe-et-Moselle

## **SERVICE DU 1<sup>er</sup> DEGRE – PERSONNELS**

### **Bureau de la gestion collective**

Affaire suivie par :  
Dorothee CORNU  
Chef de bureau  
Tél : 03.83.93.56.31.  
Mél : [dorothee.cornu@ac-nancy-metz.fr](mailto:dorothee.cornu@ac-nancy-metz.fr)

Julie BUREN  
Gestionnaire  
Tél : 03.83.93.56.64.  
Mél : [julie.buren@ac-nancy-metz.fr](mailto:julie.buren@ac-nancy-metz.fr)

4 rue d'Auxonne  
CS 74222  
54042 NANCY CEDEX

Nancy, le 23 février 2021

Le Recteur de la région académique Grand Est,  
Recteur de l'académie de Nancy-Metz,  
Chancelier des universités

à

Mesdames et Messieurs  
les Instituteurs et Professeurs des écoles

Mesdames et Messieurs  
les Inspecteurs de l'Éducation Nationale

Mesdames et Messieurs les Professeurs des  
écoles stagiaires

Mesdames et Messieurs  
les Chefs d'établissement

### **Objet : Mouvement départemental des instituteurs et professeurs des écoles – rentrée scolaire 2021 : postes à profil et à exigences particulières.**

Dans le cadre du mouvement départemental des enseignants du 1<sup>er</sup> degré de Meurthe-et-Moselle, certains postes dits « **postes à profil et à exigences particulières** » font l'objet d'un recrutement spécifique afin d'obtenir la meilleure adéquation possible entre le profil du poste et le profil du candidat.

A cette fin, les candidatures à ces postes sont examinées par une commission départementale qui procède à des entretiens individuels.

La présente circulaire détaille les modalités de candidatures aux postes à profil et à exigences particulières. L'annexe départementale n°1 décrit les différents postes et précise les modalités de candidatures.

### **I. ENSEIGNANTS CONCERNES :**

- Les enseignants déjà titulaires d'un poste à profil, souhaitant conserver ce type de poste mais désirant l'exercer dans un autre lieu.
- Les enseignants souhaitant obtenir un poste à profil lors du mouvement départemental 2021.
- Les enseignants titulaires d'un poste à profil souhaitant changer de type de poste à profil.

## **II. PROCEDURE :**

**Il est à noter que tous les postes à profil sont susceptibles d'être vacants au 1<sup>er</sup> septembre 2021.**

Les enseignants intéressés devront faire acte de candidature sous la forme d'une lettre de motivation qui devra être envoyée, **pour le jeudi 11 mars 2021**, délai de rigueur, par courriel, à l'IEN responsable de la commission départementale (cf. annexe 1).

**N.B.** : Ils devront indiquer, dans l'objet de leur courriel, le ou les postes sur lesquels ils candidatent.

Les candidats devront également mettre leur IEN de circonscription, ainsi que le bureau de la gestion collective du Service du 1<sup>er</sup> degré - Personnels, en copie de ce courriel.

Les candidats seront convoqués, individuellement, à un entretien devant la commission départementale compétente. Les entretiens se dérouleront entre le vendredi 19 mars 2021 et le vendredi 02 avril 2021.

Les candidats seront individuellement informés de cet avis ce qui leur permettra de gérer, au mieux, la formulation de leur(s) vœux lors du mouvement départemental 2021.

**ATTENTION** : Les candidats, qui auront obtenu un avis favorable de la part de la commission départementale pour un ou plusieurs postes à profil, devront procéder **OBLIGATOIREMENT** à la saisie de ce(s) poste(s) sur MVT1D, via I-Prof, lors de la période d'ouverture du serveur.

Pour ce faire, ils devront prendre connaissance de la circulaire du mouvement départemental qui devrait être publiée, sur PARTAGE, le mardi 23 mars 2021.

Les candidats, qui n'auront pas formulé de vœu correspondant à leur candidature, verront leur participation au mouvement, au titre des postes à profil, invalidée (code exclusion 90).

De même, les enseignants qui auront formulé des vœux sur ces postes à profils, sans avoir fait acte de candidature ou ayant transmis leur candidature hors délai, verront ces vœux non pris en compte (code exclusion 90).

Pour le Recteur, et par délégation,  
Le Directeur Académique des Services  
de l'Education Nationale de Meurthe-et-Moselle,

signé

Philippe TIQUET

**P. J. : Annexe départementale n°1 : tableaux des postes à profil et à exigences particulières**

Circulaire mouvement départemental 1er degré – postes à profils et à exigences particulières - Rentrée scolaire 2021